

De la Charte de Venise à celle des Villes Historiques

De la Charte de Venise à celle des Villes Historiques, l'ICOMOS poursuit et développe son action dans une perspective de plus en plus large. Cette évolution était prévisible; elle était même pratiquement inéluctable au regard de l'élargissement de la notion de patrimoine, tel qu'on a pu l'observer dans l'opinion publique au cours de ces vingt dernières années.

Cette extension des responsabilités de l'ICOMOS pose de nouvelles exigences. Elle impose en tout cas de rechercher les voies d'une véritable harmonisation des interventions architecturales nouvelles dans des contextes urbanistiques marqués par l'histoire. Or, c'est un défi redoutable. Il est étroit le chemin qui culmine entre les versants du conservatisme passéiste et du modernisme excessif. Jusqu'à ce jour, nulle théorie n'a permis de définir une méthodologie susceptible d'éviter tout glissement sur l'une ou l'autre de ces pentes. C'est que le problème déborde largement le domaine technique. Il est d'ordre éthique dans la mesure même où il met en jeu les deux forces antagoniques de l'humanité: l'aspiration à la permanence et l'attrait du changement.

Dans le domaine de la construction et jusqu'il n'y a guère, l'affrontement était incessant et semblait même irréductible entre ceux qui s'accrochaient à la défense des valeurs patrimoniales et ceux qui ne voyaient d'avenir que dans une modernité sans entrave.

La Charte de Venise a très heureusement trouvé le juste équilibre entre les deux tendances en assignant à l'esprit de conservation un rôle scientifique précis, celui de préserver l'authenticité des valeurs patrimoniales, et en attribuant à l'élan novateur la mission sans doute la plus délicate, mais la plus attrayante, celle d'apporter, éventuellement à l'édifice une touche contemporaine digne des interventions antérieures. Pour ce qui concerne le traitement des monuments, c'était en quelque sorte le retour à la sagesse d'une certaine forme de tradition.

En urbanisme, réussirons-nous un aussi bel arbitrage avec la Charte des villes historiques?

Plusieurs facteurs me poussent à l'optimisme.

Le premier est de constater le regain d'intérêt envers le patrimoine urbanistique en tant que valeur significative et exemplative d'une organisation spatiale transcendant l'évolution des modes et des techniques. C'est un fait capital dont les points de confirmation sont multiples et répartis aux quatre coins du monde. Les théories teintées de futurologie technologique ont fait long feu. Cinquante ans d'efforts déployés pour bouleverser les structures urbanistiques séculaires ont échoué. Personne ne croit plus aux rêves fous des visionnaires. Paris ne sera heureusement jamais surplombé d'une résille métallique et de cellules d'habitat déposées par hélicoptère.

La deuxième, je le trouve dans la résurgence des sentiments d'appartenance à une histoire, à une culture et à un terroir. Dans un monde qui en amplifiant ses interdépendances se banalise, manifestement l'homme éprouve le besoin de s'identifier: il

cherche à se reconnaître comme un maillon d'une longue chaîne de filiations dont il participe à perpétuer l'originalité. Dans cette recherche, le rôle du patrimoine urbanistique et architectural est fondamental. Il est le repère évident et significatif qui sert de témoignage et de référence. Il est le recours providentiel contre l'anonymat. La singularité des lieux, les siècles l'ont façonnée dans des contextes géographiques si divers et sous l'impulsion d'une dynamique si complexe qu'elle reste la matière culturelle sans doute la plus riche que l'on puisse soumettre à la curiosité intellectuelle des hommes. Bien entendu, cette richesse n'est pas également répartie sur l'ensemble des villes et, à l'intérieur d'une même ville sur l'ensemble de ses quartiers. Néanmoins, d'année en année, la rigueur du tri, qui naguère permettait de focaliser l'intérêt sur les seuls témoins prestigieux de l'histoire, s'estompe. Il est de moins en moins rare de voir des bâtiments industriels désaffectés, hier chancres maudits, prêter leur structure massive à des réutilisations astucieuses. La juxtaposition des interventions successives leur confère un étrange attrait où se mêlent le goût de l'insolite et la satisfaction de saisir le poids du temps. Plus encore, des expériences récentes ont montré qu'aucun paysage de banlieue ne méritait d'être rejeté a priori, mais que, pour y agir efficacement, il fallait prendre appui à la fois sur une bonne intériorisation de l'ambiance du lieu et sur une compréhension intime des préoccupations et des mentalités des habitants locaux.

Dès lors, si, après avoir remis les schémas urbanistiques modernistes, l'architecte s'attache au "génie" des lieux d'implantation comme catalyseur de son imagination créatrice, la cause est gagnée. Mutatis mutandis, la Charte des Villes Historiques aura trouvé le même juste équilibre que la Charte de Venise. D'un côté, en remettant en valeur et en imposant si nécessaire l'échelle et la configuration de l'urbanisme traditionnel, elle constituera un facteur de stabilité. De l'autre, en confrontant la créativité aux mille singularités des sites, elle canaliserà les énergies d'innovation dans leur juste créneau.

Ici encore, c'est la difficile émergence d'une nouvelle sagesse. En faisant davantage confiance aux expériences urbanistiques séculaires qu'à des schémas théoriques plus ou moins hasardeux, l'imagination créatrice peut prendre une nouvelle orientation. Au lieu de s'étourdir dans un imaginaire hors échelle, elle doit s'accorder aux proportions humaines. Au lieu de s'extraire du réel, elle doit au contraire s'en imprégner. Elle doit en saisir toute la complexité et relever au sein de cette richesse les moindres indices permettant d'orienter la spécificité de la réponse architecturale. Elle ne procède plus d'une distanciation a priori par rapport aux réalités. La topographie du lieu est une donnée qui stimule l'originalité de la solution et non plus une contrainte que la technique est chargée d'éliminer. Les particularités de l'environnement urbain sont des éléments de référence qui orientent la recherche vers un renforcement de l'identité culturelle.

S'il y a lieu d'être optimiste, il faut néanmoins se garder de certaines modes. Ainsi, l'actualité la plus récente nous informe que les références historiques commencent à se propager.

Mais, peut-on dire qu'elles soient toujours faites avec le discernement et la subtilité souhaitables? Paradoxalement, de telles tendances, montées en épingle par une presse spécialisée friande de nouveautés extravagantes, ne portent-elles pas témoignage de la trop grande légèreté avec laquelle certains traitent encore l'histoire en y puisant arbitrairement des formes au lieu d'y chercher une valeur analogique?

Le Forum, qui s'est tenu à Aarhus en mai 1985, a mis l'accent sur ces dangers. Une réflexion de grande sagesse y a été rappelée. Elle date de 1901 et est de l'architecte danois P.V. Jensen Klint: "Il s'agit pour l'architecte d'imprégner tout son être de la densité esthétique qui se dégage du passé architectural, non pour le recopier, mais pour le faire renaître en se livrant tout entier à son métier".

En Europe, le renouveau urbain semble, en tout cas, être devenu l'une des préoccupations fondamentales de l'enseignement de l'architecture, celui des rapports entre l'enseignement de l'architecture et le renouveau urbain a connu un succès tout particulier.

A Vienne en avril 1981, à Mons en avril 1982 et à Barcelone en 1984, c'est autour de cette question que se sont accumulées les expériences et que se sont noués les débats.

Au cours du premier d'entre eux, celui de Vienne, Rob Krier a notamment expliqué les exercices qu'il donne à ses étudiants dès la première année afin de les rendre sensibles à la morphologie urbaine: l'échelle, les proportions et les formes des espaces publics, la répartition et la localisation des signes urbains, les rythmes du parcellaire, les gabarits et le caractère des constructions, ... Dès les premiers projets, le programme est soumis à quelques règles fondamentales établies en commun; la structure urbanistique, la volumétrie, les largeurs parcellaires ainsi que quelques principes relatifs aux matériaux et à la palette coloristique forment ainsi la trame de cohérence sur laquelle chaque étudiant peut traduire la diversité des "contenus" et des sensibilités au second niveau. L'architecture-objet fait place à une architecture intégrée dans une vision urbaine structurée. L'architecte quitte son individualisme pour jouer le jeu de la coopération à une oeuvre plus vaste.

Un an après, à Mons, la réflexion pédagogique s'élargissait. Il s'avère en effet que l'entraînement à une plus juste approche formelle des problèmes urbains est loin d'être suffisant pour préparer le futur architecte à s'insérer avec bonheur dans le processus de revitalisation des villes. Il serait vain et même dangereux de vouloir masquer le phénomène inducteur du développement urbain: la physionomie des villes, continuellement soumise à des convoitises de tous ordres, dépend dans une large mesure du résultat de durs affrontements économiques, sociaux et culturels. L'architecte, qu'il le veuille ou non, ne peut échapper à ces confrontations. Il doit jouer le rôle de conseiller. Il doit prendre parti en apportant à ce tournoi sa vision particulière faite d'observations, de sensibilité, de conviction et d'expériences; et, en conséquence, l'étudiant en architecture doit être sérieusement préparé à y participer.

Les examens de projets, illustrant cette méthodologie, confirment que l'objectif ultime de la démarche pédagogique doit être de ramener l'étudiant face à la réalité physique et sociale quotidienne, de lui faire prendre conscience des qualités du patrimoine architectural et de la diversité du tissu urbain, de le préparer à s'inscrire dans la continuité urbanistique et, finalement, de l'encourager à devenir un architecte conscient de la responsabilité sociale de son action.

Le séminaire de Barcelone enfin s'est inscrit dans la logique des précédents estompant, au cours des projets, les frontières entre l'urbanisme et l'architecture: puiser dans les mille singularités des sites les catalyseurs de la revalorisation urbaine, se méfier des programmes démesurés, observer, analyser, comprendre avant d'imaginer, prendre conscience du processus historique dans lequel doit s'insérer l'apport architectural nouveau, donner priorité aux modelages des espaces publics...

A mon sens, les expériences dont nous avons pu être les témoins dans le cadre de ces rencontres indiquent des voies particulièrement précieuses vers une meilleure adaptation des futurs architectes à leur mission de collaborateurs actifs d'un développement urbanistique à la fois plus harmonieux et moins arbitraire.

Résumons-nous: ce que la Charte des Villes Historiques introduit implicitement comme nouvelle démarche architecturale tient avant tout à l'adoption d'une éthique plus rigoureuse du métier, plus consciente des qualités du patrimoine urbanistique et donc plus soucieuse de le préserver, mais aussi plus motivée dans la recherche professionnelle d'une réponse spécifique au problème posé et donc plus rétive à tout formalisme, fût-il historisant. C'est bien le prolongement de l'esprit de la Charte de Venise.

Il faut cependant remarquer que le cercle des restaurateurs n'est manifestement plus maître du jeu. Les partenaires qu'il s'agit d'impliquer dans le processus de renouveau urbain engagé par la Charte des Villes Historiques sont bien plus nombreux et, surtout, professionnellement bien plus divers. Heureusement, une certaine évolution idéologique perceptible dans les milieux concernés favorise le rapprochement des points de vue. C'est notamment le cas dans de nombreuses Ecoles d'architecture européennes. Indéniablement, nous assistons à l'apparition d'un nouvel état d'esprit qui remet la ville avec son tissu urbanistique complexe, sa symbolique et ses multiples secrets au centre de débats culturels majeurs.

Jean Barthélemy
Professeur à la Faculté Polytechnique
de Mons et au Centre d'Etudes sur la
conservation du patrimoine
architectural et urbain.

ABSTRACT

From the Charter of Venice up to the Charter of Historic Cities, ICOMOS continues and develops its action in an ever wider context. This implies more specifically a reflection on the difficult problem of architectural integration of new constructions into a historical townscape. As regards interventions on monuments, the Charter of Venice had cleverly succeeded in combining the respect for the historical genuinity and the skillful appeal to contemporary art. It is the same philosophy which implicitly supports the Charter of Historic Cities. Two facts enhance rightfully its importance: the notorious failure of the modern town planning theories and - quite the opposite - the renewed emphasis on the heritage from the past as a response to anonymity.

If the Charter of Historic Cities is to be applied well, it will have to refer to a new code of architectural ethics, which strictly respects the qualities of the heritage from the past and rejects all formalisms, even if they are "historicising". And indeed, this is the spirit which rightly seems to emerge in the architectural education in many European schools; going back to the thousands of proper traits in given situations in order to find the stimulus for urban renewal; mistrusting overscaled programs; observing and analysing before imagining; acquiring awareness of the historical process in which the new architectural fact is to be inserted; giving priority to the modelling of public spaces, ... From that viewpoint, we are in the middle of an enthousiasming phase of architectural research. Undoubtedly we see the oncoming of a new state of mind which resituates the city and its complex fabric, its symbolism and its multiple secrets in the middle of the major cultural debates.

RESUME

De la Charte de Venise à celle des Villes Historiques, l'ICOMOS poursuit et développe son action dans une perspective de plus en plus large. Cela impose notamment de réfléchir au difficile problème de l'intégration architecturale des nouveaux bâtiments dans un cadre historique.

En ce qui concerne les interventions sur les monuments, la Charte de Venise avait habilement concilié le respect de l'authenticité historique et le recours judicieux à l'art contemporain. Implicitement, c'est cette même philosophie qui sous-tend la Charte des Villes Historiques. Deux facteurs viennent à point nommé pour en renforcer l'impact: l'insuccès notoire des théories urbanistiques modernes et, par contraste, la remise à l'honneur du patrimoine urbanistique comme recours contre l'anonymat.

Pour être bien appliquée, la Charte des Villes Historiques devra s'appuyer sur une nouvelle éthique architecturale, rigoureuse dans son respect des qualités du patrimoine urbanistique et rétive à tout formalisme, fût-il historisant. C'est effectivement dans cet esprit que très heureusement semble s'orienter l'enseignement architectural dans de nombreuses écoles européennes: puiser dans les mille singularités des situations les ferments de la revalorisation urbaine, se méfier des programmes démesurés, observer, analyser avant d'imaginer, prendre conscience du processus historique dans lequel doit s'insérer l'apport architectural nouveau, donner priorité aux modelages des espaces publics, ... Dans ce contexte, nous sommes au coeur d'une phase passionnante de la recherche architecturale. Indéniablement, nous assistons à l'apparition d'un nouvel état d'esprit qui remet la ville avec son tissu urbanistique complexe, sa symbolique et ses multiples secrets au centre de débats culturels majeurs.